



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 26 septembre 2014

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	37	11	1

**OBJET : 16-3 - CHEMIN DU PONT
ROMAIN - PARCELLE CADASTRÉE
AD 815 - RÉTROCESSION GRATUITE
AUPRES DES CONSORTS EMMERLING**

Le vendredi 26 septembre 2014 à 17h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 19/09/14, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOUÏ, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Agnès GAILLOT, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

Mme Angèle MURATORI à M. Patrick DULBECCO
M. Yves DAHAN à Mme Jacqueline DOR
M. Alain CHAUSSARD à M. Marc FOSSOUD
M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB
Mme Sophie NASICA à M. Jacques GENTE
Mme Vanessa LELLOUCHE à Mme Nathalie DEPETRIS
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
Mme Alexia MISSANA à M. Eric PAUGET
M. Tanguy CORNEC à M. Marc GERIOS
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

Absents : Mme Annie CLECH

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

326014

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le **3 OCT. 2014**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le **7 OCT. 2014**

Pour le Maire,
L'Attaché Territorial,

A. CLAVERIE

16-3 - CHEMIN DU PONT ROMAIN - PARCELLE CADASTRÉE AD 815 - RÉTROCESSION GRATUITE AUPRES DES CONSORTS EMMERLING

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

En application du décret n° 76.276 du 29 mars 1976 qui précisait que tout constructeur ayant obtenu un permis de construire doit la cession à la Commune bénéficiaire du terrain nécessaire pour l'élargissement des voies publiques, Madame SCHUMACHER a cédé une bande de terrain pour l'élargissement du chemin du Pont Romain suite à l'obtention d'une autorisation de permis de construire référencée n° 87A0547.

A ce titre, un acte administratif, établi le 15 février 1990 a été régulièrement publié au bureau des Hypothèques, contenant cession gratuite à la Commune d'une parcelle cadastrée section AD 815 pour 157 m². Pour mémoire, cette disposition reprise par l'article L. 332-6-1^{er} du Code de l'urbanisme sur les cessions gratuites suite à un permis de construire a été abrogée le 23 septembre 2010 par le Conseil constitutionnel.

La Commune n'ayant pas réalisé de travaux d'infrastructures sur la parcelle cédée, Monsieur et Madame EMMERLING, venant aux droits de Mme SCUMACHER, demandent, par lettre du 10 juin 2014, la rétrocession gratuite de cette bande de terrain afin de mettre un terme aux nuisances de caractère insalubre tels que dépôts sauvages d'ordures ménagères et de gravas, qui engendrent un mécontentement dans le quartier. Ils proposent de l'aménager par la plantation d'une haie végétale dont ils auront l'entretien.

Lors de l'élaboration du Plan Local Urbanisme, approuvé le 13 mai 2011, ce projet d'élargissement du chemin du Pont Romain n'a pas été retenu, s'agissant d'une voie en impasse qui ne dessert que des propriétés privées. Cet élargissement ne présente donc plus d'intérêt général.

C'est la raison pour laquelle et afin que la Commune ne prenne pas en charge l'entretien de cette parcelle, il est proposé la rétrocession gratuite de la parcelle AD 815 pour 157 m² au profit de Monsieur et Madame EMMERLING.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité

- **APPROUVE** la rétrocession à titre gratuit de la parcelle AD 815 d'une superficie de 157 m² au profit de Monsieur et Madame EMMERLING ;
- **DIT** que les dépenses liées à la publicité foncière sont à la charge de la Commune et inscrites au BP 2014 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes y relatifs à intervenir.

Accusé réception Sous-préfecture
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.16-3 - CHEMIN DU PONT ROMAIN - PARCELLE CADASTRÉE AD 815
- RÉTROCESSION GRATUITE AUPRES DES CONSORTS EMMERLING -

Date de transmission de l'acte : 07/10/2014

Date de réception de l'accusé de réception : 07/10/2014

Numéro de l'acte : DCM3260-14 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20140926-DCM3260-14-DE

Date de décision : 26/09/2014

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.6. Autres actes de gestion du domaine prive